

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.25PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- en vue du
réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 12 octobre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Maëlle DARIDON, Pascale FISCHER, Nathalie GUTIERREZ, Nadia RYTZ, Muriel WAEGER, Pierre-André MICHOUUD et du soussigné, désigné président, en l'absence de Madame Anne-Louise GILLIERON.

La délégation municipale était composée de Mesdames Carmen TANNER, Vice-syndique, et Anne-Laure LEPAGE, Urbaniste. Nous les remercions pour la présentation du projet et les réponses apportées aux questions de la commission.

Introduction :

Le secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains est un endroit très fréquenté et apprécié par les Yverdonnois.e.s et les touristes. La plupart des installations datent des années 60, les jeux sont vieillots, les accès au lac glissants, les sanitaires dégradés et vétustes, notamment. Il y a une forte demande des usagers pour une amélioration de ce secteur. Les études de réaménagement proposées s'inscrivent dans un projet plus large concernant les rives du lac avec consultations des différents services de la Commune, du Canton et de différentes associations, ce que salue la commission. A noter que la vision directrice de ces études ne préterite pas la possibilité d'aménagement d'un port, même si ce dernier ne sera pas étudié au cours de la législature actuelle. Le secteur concerné comprend les parkings, et la zone proche de la Grande Cariçaille. A noter que le secteur n'est pas sur un site pollué.

Différents enjeux sont envisagés et décrits dans le préavis, la commission relève notamment la prise en compte des besoins des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des aspects environnementaux et d'adaptation aux changements climatiques.

Analyse :

Le lac et ses abords étant généralement de la compétence du Canton, la commission demande si le projet pourra avancer sans l'aval ou blocages continus du Canton? Il est répondu qu'il s'agit là d'une procédure simple, que le Canton ne voit pas d'objection aux aménagements du secteur, sauf pour la zone proche de la Grande Cariçaille sur laquelle un minimum, voire aucune installation ne sera autorisée.

Les études de ce préavis prennent en compte les parkings, mais il est précisé à la commission que les études des mobilités douces, TIM, transports en commun sont traités de façon générale dans d'autres dossiers.

Le thème de la renaturation des cours d'eau et des rives du lac est un sujet très actuel, souvent avec des limitations d'accès au public. La commission demande si l'accès au lac est garanti, dans ce seul secteur d'Yverdon-les-Bains encore autorisé. Il est répondu que l'accès n'est pas remis en cause, il est cependant précisé que les aménagements resteront modestes, il n'est pas question d'y installer un parc d'attraction aquatique, ce qui convient à la commission.

La commission précise qu'une séparation doit être faite entre les activités de baignade, de loisirs et de rencontres à la plage qui ont leur place dans ce secteur, des activités plus sportives et autres rencontres dont l'emplacement devrait être le Parc des Rives du Lac.

Inquiétudes de certains commissaires concernant les parkings. Ils rappellent qu'un bon nombre d'usagers viennent en voiture, notamment de l'extérieur de la Ville, souvent avec famille et matériel encombrant pour le pique-nique et la plage. Il ne faudrait pas diminuer le nombre de places de parc pour ces usagers. Il est répondu que cette question est aux mains du Service de la Mobilité, qu'il n'est pas prévu de réduire le nombre de places, et que d'autres moyens d'accès seront renforcés (navettes, bus, vélos).

La commission relève que dans l'adaptation au changement climatique, il sera tenu compte des risques de montées des eaux comme vécues ces dernières années.

La commission propose de ne pas installer de sauna comme énoncé dans le préavis.

La commission salue l'idée d'utiliser une partie du pourcentage culturel pour l'aménagement de la place de jeux, mentionnée par Madame la Vice-syndique.

Financement :

Madame la Vice-syndique indique à la commission une erreur dans le paragraphe 6 de la page 13 du préavis : dans le montant global de CHF 5'800'000.- prévu au plan des investissements 2022-2031 pour le réaménagement complet des Rives, le montant réservé pour le projet de la plage n'est pas de CHF 465'000.- mais de CHF 1'000'000.-, cela n'influence en rien le présent préavis.

Le crédit demandé pour les études s'élève à CHF 170'000.-, la commission estime ce montant élevé pour des études, sans toutefois pouvoir justifier une demande de baisse de celui-ci.

La commission estimait que le montant de CHF 20'000.- pour communiquer sur des résultats d'études n'était pas nécessaire, mais le serait plus tard lors du préavis sur le projet de réalisation. Après réflexion, il est constaté que dans le planning, la mise à l'enquête du projet intervient avant le vote du crédit de réalisation par le Conseil, ce qui est judicieux pour gagner du temps. La Municipalité aura besoin de communiquer au public lors de cette mise à l'enquête, soit avant d'avoir obtenu le crédit relatif à la réalisation. Le montant est donc justifié dans ce préavis.

Délais :

Le résultat des études de ce préavis (projet de réaménagement) est prévu pour septembre 2023.

Après mise à l'enquête du projet, le vote par le Conseil communal du crédit de réalisation et la réalisation, l'ouverture de la plage réaménagée est prévue pour mai 2025.

Vœu :

Pour rappel, l'ouverture de la plage réaménagée est prévue pour mai 2025.

La commission comprend cette échéance lointaine, mais émet le vœu que des améliorations, prises sur le budget courant, soient déjà entreprises pour l'été 2023, notamment la peinture des façades du bâtiment des sanitaires, et pour l'hiver 2023-24 et à la demande de certains usagers, d'améliorer l'accès au lac, prévoir une ou des cabines pour se changer, des casiers et si possible, une douche et des WC restant en fonction en hiver.

Conclusions :

Le secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains est un endroit très fréquenté et apprécié par les Yverdonnois.e.s et les touristes. La plupart des installations datent des années 60, sont vieillottes et vétustes.

Ce préavis PR22.25PR présente une demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- en vue du réaménagement du secteur de la plage d'Yverdon-les-Bains

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Philippe Pavid, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 7 novembre 2022